

**Mémoire pour les consultations
prébudgétaires en prévision du
budget 2020**

Par la Coalition québécoise sur la problématique du poids

Août 2019

Recommandations

Pour obtenir des résultats concrets en prévention de l'obésité et des maladies chroniques, réduire la pression sur les systèmes de santé, permettre des économies substantielles à moyen et long termes tout en générant des revenus à investir en prévention, le gouvernement devrait :

1. instaurer une taxe sur les boissons sucrées, dont les sommes perçues sont allouées à la prévention de l'obésité et des maladies chroniques ;
2. prévoir des investissements importants pour la prévention des problèmes liés au poids.

Sommaire

Au Canada, 2 adultes sur 3 et le tiers des enfants sont en surpoids. Annuellement, l'obésité coûterait entre 4,6 et 7,1 milliards de dollars aux contribuables canadiens. La surconsommation de boissons sucrées figure parmi les principaux contributeurs de l'obésité, en plus d'être associée aux maladies cardiovasculaires, au diabète de type 2, à la carie, l'érosion dentaire et certains cancers. De nombreux pays, dont la France, le Royaume-Uni et le Mexique ont instauré une taxe sur les boissons sucrées dont les résultats sont encourageants. Plusieurs villes américaines comme Philadelphie, San Francisco et Berkeley, l'ont également adoptée.

Il est essentiel et urgent que le gouvernement investisse davantage dans la prévention de l'obésité pour permettre aux Canadiens de vivre au sein de milieux vie où il est facile de bien manger et d'être physiquement actifs au quotidien.

L'obésité : un enjeu social et économique

En 2003, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a qualifié d'« épidémie » la crise de santé publique que représente l'augmentation de l'**obésité** et des maladies y étant associées¹ :

- diabète de type 2 ;
- maladies cardiovasculaires ;
- problèmes musculo-squelettiques et articulaires ;
- cancers.

Toujours en progression, l'obésité contribue à l'augmentation des coûts directs de santé assumés par l'État, en plus d'engendrer des coûts indirects (absentéisme, invalidité et mortalité prématurée)^{2,3,4}. **Au Canada, l'obésité coûterait entre 4,6 et 7,1 milliards de dollars par année⁵**. Il faut également tenir compte des coûts humains, familiaux et sociaux des maladies liées à l'obésité, qui peuvent être prévenues.

Selon Statistique Canada, **27 % des adultes canadiens sont obèses et 35 % font de l'embonpoint⁶**. **Chez les jeunes âgés de 5 à 17 ans, la situation est aussi préoccupante, étant donné que 31 % d'entre eux sont considérés en surpoids⁷**. En 2013, l'Unicef rapportait que le Canada figurait au 3^e rang des pays affichant les taux de surpoids infantile les plus élevés parmi les pays les plus riches. Avec les États-Unis et la Grèce, le Canada complétait la courte liste des pays où le surpoids chez les enfants se situe au-delà de 20 %⁸.

Les boissons sucrées : important contributeur de l'obésité

Le Canada est le 10^e pays où il se vend le plus de boissons sucrées au monde. En 2015, il s'est vendu en moyenne 88,1 litres de boissons sucrées par personne⁹. **La consommation de boissons sucrées est la source la plus importante de sucres totaux dans l'alimentation des Canadiens**¹⁰.

La consommation régulière de boissons sucrées est la seule pratique alimentaire constamment associée au surpoids chez les enfants. La littérature montre qu'elle est aussi associée à l'obésité chez les adultes et à d'autres problèmes de santé, dont le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires, la détérioration de la santé dentaire, de même que certains cancers^{11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21}. En plus d'être nuisibles à la santé, ces produits non essentiels ont un impact environnemental significatif (déchets, gaspillage d'eau et GES).

Pour aider les Canadiens à modifier leurs habitudes de consommation et à suivre les lignes directrices du Guide alimentaire canadien recommandant de privilégier l'eau et de limiter la consommation de boissons sucrées, **une taxe inspirée du modèle de droit d'accise pourrait être appliquée aux boissons contenant du sucre ajouté**. Cela enverrait le signal qu'il ne s'agit pas d'un produit comme les autres, en plus d'en réduire la consommation. Comme cela se fait ailleurs dans le monde, un montant pourrait être perçu chez les distributeurs, les fabricants et importateurs en fonction du nombre de litres produits ou importés. Ce modèle présente plusieurs avantages^{22,23,24}:

- la taxe est simple à percevoir ;
- le montant de la taxe est souvent répercuté sur le prix affiché plutôt qu'à la caisse ;
- génère des revenus plus stables et prévisibles que d'autres types de taxation.

La taxation des boissons sucrées : une mesure efficace qui fait ses preuves ailleurs dans le monde

France

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la France taxe les **boissons avec sucre ajouté et les boissons avec édulcorants** à hauteur de 7,16 €/HL (0,09 \$/L). La mesure prévoit un ajustement annuel dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de l'avant-dernière année. Ainsi, en 2016, le montant de la taxe était de 7,53 €/HL²⁵.

Le 1er juillet 2018, le mode de taxation a été changé afin de taxer les boissons selon leur taux de sucre ajouté. L'intention motivant cette réforme est d'inciter les industriels à reformuler leurs produits pour réduire la teneur en sucre. Les boissons édulcorées sont toujours taxées, mais à un seuil moins élevé (3,5€/HL). Ainsi, une boisson contenant à la fois des édulcorants et des sucres ajoutés est doublement taxée. **L'ensemble des revenus de la taxe est dédié au financement de la sécurité sociale, dont l'assurance maladie universelle**²⁶.

Mexique

En 2014, le Mexique a imposé une taxe équivalant à une **augmentation d'environ 10 % du prix moyen des boissons avec sucre ajouté**, à l'exception des laits aromatisés et des yogourts à boire²⁷. Les concentrés, poudres, sirops, essences ou extraits de saveurs qui, une fois dilués, permettent d'obtenir des boissons sucrées sont également ciblés. Les deux premières années (2014-2015), la taxe a généré des revenus de 2,6 milliards \$US. Une loi a été adoptée pour installer des fontaines d'eau dans les écoles avec une partie des fonds recueillis grâce à la taxe²⁸. En décembre 2017, le montant de la taxe a été augmenté à 1,17 peso/litre²⁹.

L'Institut national de santé publique du Mexique (INSP) et l'Université de Caroline du Nord ont évalué l'impact de la taxe lors des deux premières années d'implantation. Pour ce faire, ils ont utilisé les données d'achat *Nielsen Mexico's Consuming Panel Service* de janvier 2012 à décembre 2015. Leurs résultats montrent qu'en 2014 **les achats de boissons sucrées ont diminué de 6 % dans la population générale et de 9 % dans les communautés défavorisées, qui sont plus touchées par des problèmes de santé**³⁰. En 2015, les achats de boissons sucrées taxées auraient diminué davantage³¹.

En 2016, des représentants de l'industrie^{32,33} ont publié un rapport soutenant que la taxe était inefficace parce que les ventes de boissons sucrées avaient progressé. L'INSP a publié deux avis officiels^{34,35} pour rectifier ces affirmations, en précisant que les considérations scientifiques nécessaires à l'interprétation des données de ventes n'ont pas été appliquées. Il n'est pas possible de tirer des conclusions sur l'efficacité de la taxe en ne s'appuyant que sur des ventes brutes. Pour déterminer l'effet de la taxe, il faut ajuster les données de vente selon plusieurs facteurs qui influencent la consommation de boissons sucrées (ex. : changements dans la population totale, vitalité économique, stratégies marketing, comme des rabais ou des promotions). Il est donc nécessaire d'isoler ces facteurs pour déterminer l'effet réel de la taxe³⁶.

Ainsi, ce n'est pas parce que les ventes ont progressé que cela signifie que la taxe ne fonctionne pas. Cela peut aussi vouloir dire qu'un autre facteur peut avoir contribué à cette augmentation. Il s'agit dès lors de considérer les tendances et les facteurs pré-2014 et de projeter où en seraient les ventes si la taxe n'avait pas été instaurée. Après avoir ajusté les facteurs et pris les données de ventes en compte, le modèle statistique des scientifiques de l'INSP confirme que les ventes auraient diminué de 6 % en 2014 et de 8 % en 2015³⁷.

Berkeley

Depuis le 1^{er} mars 2015, la Ville de Berkeley **taxe la distribution des boissons avec sucre ajouté** à hauteur de 0,01 \$US par once (environ 0,35 \$/litre). Entre mai 2015 et juin 2018, Berkeley a prélevé 5,1 millions \$US (6,7 millions \$CA)³⁸. Comparativement à Oakland et San Francisco, la consommation de boissons sucrées à Berkeley a baissé de 21 %³⁹. Une étude de 2017 montre que les ventes de boissons sucrées ont diminué de près de 10 % par rapport aux ventes projetées en l'absence d'une taxe sur ces produits⁴⁰. Enfin, une étude de 2019 confirme que, **trois ans suivant l'implantation de la taxe, la baisse de la consommation persiste toujours**⁴¹.

Philadelphie

Depuis le 1er janvier 2017, Philadelphie, la 6^e ville en importance aux États-Unis, taxe les **boissons avec sucre ajouté ou avec édulcorants**. Un montant de 0,015 \$US (0,02 \$CA) par once de boissons sucrées visant les distributeurs qui approvisionnent les détaillants et vendent ensuite les boissons sucrées aux consommateurs (ex. restaurants, épiceries, dépanneurs, etc.) est perçu⁴². **La taxe a pour objectif de recueillir des fonds pour financer l'amélioration des infrastructures publiques situées dans des quartiers défavorisés et la création des places gratuites au sein de garderies certifiées en éducation à la petite enfance**⁴³. Depuis l'imposition de la taxe, Philadelphie a récolté 167 millions \$US (218,3 millions \$CA)⁴⁴. Une étude de 2018 sur l'impact à court terme de la taxe sur la consommation des boissons sucrées et diètes montre que celle-ci a diminué. Les auteurs notent également que la consommation d'eau embouteillée a augmenté. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'effet de déplacement de consommation vers les boissons diètes a été découragé en les incluant dans la taxe⁴⁵.

Royaume-Uni

Depuis le 6 avril 2018, le Royaume-Uni impose une **taxe aux fabricants et importateurs de boissons sucrées variant selon les niveaux de sucre**. Le premier niveau de taxation est de 0,18 livre (29 cents \$CA) par litre de boisson ayant entre 5 et 8 g de sucre par 100 ml. Le second niveau est de 0,24 livre (39 cents \$CA) par litre de boisson contenant plus de 8 g de sucre ajouté par 100 ml. Celle-ci est également appliquée aux sirops ou concentrés devant être dilués pour être consommés. Certaines boissons, comme les jus 100 % purs, formules pour bébés, remplacements de repas utilisés à des fins médicales sont exemptés⁴⁶. Lors des six premiers mois d'application de la taxe, le Royaume-Uni a recueilli 153, 8 millions de livres sterling (251,1 millions \$CA)⁴⁷.

L'impact d'une taxe sur l'emploi et l'économie

Certains soutiennent qu'une taxe sur les boissons sucrées aurait un impact négatif sur le marché de l'emploi. Or, des études récentes ne relèvent pas de changements significatifs sur l'emploi suivant l'implantation d'une telle mesure^{48,49}. À cela s'ajoute le fait que les investissements des revenus de la taxe sont susceptibles de créer d'autres emplois et que l'argent susceptible de ne plus être dépensé pour acheter des boissons sucrées le sera dans d'autres secteurs⁵⁰.

La consommation actuelle de ces boissons, alimentée par un marketing agressif, a des externalités négatives sur la santé des Canadiens et sur celle de la planète. Ainsi, considérant les limites des ressources gouvernementales, la coresponsabilité de l'industrie dans cette problématique et l'influence des prix sur la consommation, **l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées dont les revenus sont dédiés à la prévention fait partie des solutions**. La santé de la population est une ressource économique précieuse. Il faut investir davantage pour réduire les dépenses en soins, ainsi que limiter les coûts sociaux, la souffrance humaine et l'invalidité associés à l'obésité et aux maladies chroniques. Considérant que 15 millions d'adultes en surpoids et près de la moitié de la population souffre d'au moins une maladie chronique au Canada, il est nécessaire d'intensifier les efforts en prévention.

Pour consulter les références, visitez le <https://cqpp.qc.ca/fr/references-memoire-2020/>